L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 NOVEMBRE 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No. 83, rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans: MARDI MATIN, 14 NOVEMBRE 1848.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Transmise à L'Abeille.

Montgomery, 13 *novembre*.

La majorité de Taylor dans l'État de New York est de CENT-MILLE; celle de toute la Caroline du Nord est de 10,000. L'État de l'Alabama a donné à Taylor 5,000 voix de majorité. Le comté de Chactaw dans le Mississippi a donné 80 voix de majorité à Taylor, et celui de Washington 12 à Cass.

Dans l'État du Maine, il n'y a pas eu de majorité absolue - La législature décidera. JUSTICE.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

A ce soir les débuts de MM. Dulcé, Coradi et Valet dans la *Favorite*. Ces artistes justifieront, nous en sommes sûrs, les éloges que leur décernent unanimement les personnes qui ont eu déjà l'occasion de les entendre. Nous nous ferons un devoir de nous occuper particulièrement des choses du théâtre. Nous nous sommes dans ce but, assuré de nouveau la collaboration de l'habile feuilletoniste qui avait bien voulu se charger l'année dernière de notre critique musicale.

LOUISIANE.

Voici un tableau des majorités dont le chiffre nous est connu jusqu'à ce moment. Ces retours ne sont pas officiels, mais on peut se fier à leur exactitude.

	Taylor.	Cass.
Plaquemine,		170
Orléans,	972	
St-Bernard,	32	
Jefferson,	57	
St-Charles,	100	
St-Jean Baptiste,	53	
St-Jacques,	350	
Ascension,	52	
Assomption,	183	
Lafourche,	580	
Terrebonne,	224	
St-Tammany,	82	
Ste-Hélène,		13
Washington,		42
Livingston,		99
Est Bâton-Rouge,		6
Ouest-Bâton Rouge,	148	
Est Feliciana,		27
Ouest Feliciana,		29
Iberville,	134	
Pointe-Coupée,		82
Concordia,	92	
Carroll,	34	
Madison,	93	
Tensas,	66	
Avoyelles,		59
Catahoula,		66
Franklin,		40
St-Landry,	388	
Ste-Marie,	304	
Lafayette,		112
Vermillion,	70	
St-Martin,	216	
[illegible]		73
Natchitoches,		111
Rapides,		160
	4230	1089
	1089	
	3141.	

Les paroisses dont le vote n'est pas connu, sont Sabine, Bossier, Claiborne, Bienville, Ouachita, Morehouse, Union, Jackson, Caldwell et De Soto. En 1844 elles ont donné à M. Polk une majorité totale de 547 voix. Il est probable donner aujourd'hui à M. Cass une majorité de 150 voix, mais nous ne serions pas étonné que ce chiffre fût encore moins considérable. Nous croyons positivement que la majorité du vieux Rough and Ready à la Louisiane s'élèvera à environ 3,000 voix.

St Jean Baptiste.—Dans notre tableau la majorité obtenue par Taylor dans la paroisse St Jean Baptiste est fixée à 53 voix. Les retours officiels, que nous venons de recevoir, la portent à cent voix exactement. D'un autre côté St Jacques donne à Taylor 314 voix de majorité au lieu de 350. Nous gagnons conséquemment 47 voix d'une part et nous en perdons 36 d'une autre.

Élection municipale.—A une élection tenue hier dans le premier district municipal pour deux administrateurs en remplacement de deux démissionnaires, MM. Montgomery et Duncan ont obtenu la majorité des suffrages. Le premier a eu 211 voix et le second 201.

7me District.

C. H. Jaumonde 127 voix.
Octave Fossier 48 do.

PAROISSE ST-BERNARD.

Élection d'un Représentant.

Nous avons reçu les retours complets et officiels de l'élection qui a eu lieu hier dans la paroisse St-Bernard pour la désignation d'un représentant à la Législature en remplacement de M. Charles Bienvenu, démissionnaire. Les candidats étaient M. Charles Bienvenu lui-même et M. Lombard, le premier locofoco et le second whig. M. Lombard (whig) a été élu à une majorité de 8 voix.

RETOURS OFFICIELS.

	Majorités. Lombard.	Bienvenu
1er district.	19	
2me do		1
3me do	11	
4me do		39
5me do	9	
6me do	9	
	48	40
	40	

Ma. de Lombard, w. 8.

ARRIVÉE DU WASHINGTON.

Le *New-York Herald* du 6 annonce l'arrivée du *Washington*. Ce steamer a fait la traversée de Southampton à New-York en quatorze jours. Il apporte la nouvelle qu'une troisième et quatrième insurrection a éclaté à Berlin. Le correspondant du *Herald* écrit à ce journal que l'Europe est menacée d'une guerre générale.

NEW-YORK.

Les Républicains de New-York ont fait noblement leur devoir. Ils ont annihilé le locofocoïsme dans l'État. Ils ne se sont pas contentés de donner 50,000 voix de majorité à Taylor, mais ils ont élu leurs officiers d'État, presque tous leurs candidats pour les deux branches de la législature et TRENTE-TROIS membres du Congrès sur trente-quatre que nomme l'État. Le trente-quatrième est un partisan des libres territoires, M. Preston King. Ce n'est pas une élection c'est une RÉVOLUTION.

Caroline du Nord.—Nous avons enfin des nouvelles de la Caroline du Nord. Le *Charleston Courier* a reçu une dépêche annonçant que dans cinq comtés de la Caroline du Nord le gain whig est de 200 voix. Une autre dépêche apprend que dans le comté de Cumberland, Cass a obtenu 1,191 voix et Taylor 512. Le comté de Robeson a donné 514 voix à Cass et 633 à Taylor. Ces retours comparés avec ceux de la dernière élection laissent un excédant de 218 voix en faveur des whigs.

MISSISSIPPI.

Une lettre particulière de Natchez annonce que dans les comtés d'Adams, de Wilkinson, d'Amite, de Pike, de Washington, d'Issaquena, de Jefferson, de Claiborne, de Warren, de Hinds, de Rankin, de Copiah, de Lawrence et de Franklin, notre gain depuis l'élection de 1844 est de 1056 voix. Le correspondant dont nous parlons, et qui est très bien informé, croit que si les autres comtés se conduisent aussi bien relativement à la population, l'État du Mississippi appartient aux Tayloristes. Il fait bon de remarquer que les premiers retours que nous avons reçus viennent des comtés du Sud où nous n'espérions guère de changement. Les Tayloristes comptent sur des gains considérables dans le Nord et dans l'Est du Mississippi. Il y a 58 comtés dans l'État, et Taylor pour y triompher doit avoir en moyenne dans chaque paroisse un peu plus de 100 voix.

Voici d'autres retours que nous trouvons dans le *Vicksburg Whig* du 10 courant:

Majorité de Taylor dans le comté de Madison, 117 voix, celle de Clay en 1844 avait été de 126. Notre perte est donc de 9 voix. Le bruit court que le comté de Copiah, qui a donné 200 voix de majorité à Polk, s'est prononcé pour Taylor. Si ce bruit est fondé, Cass a probablement perdu l'État. Dans le comté de Yazoo, la majorité de Taylor est estimée à environ 130 voix.

Le gain total des whigs dans 16 comtés du Mississippi est de 1138 voix.

TENNESSEE.

Nous recevons par le bateau à vapeur *Marshall Ney*, arrivé de Memphis, quelques retours du Tennessee.

A Memphis la majorité de Taylor est de 255 voix; dans le comté de Shelby, de 224; à Nashville, de 569; à Bolivar, 140. Mount-Pleasant a donné 38 voix de majorité à Cass. Treize arrondissements du comté de Davidson indiquent un gain de 180 voix sur la majorité du gouverneur Brown.

Nous ne croyons pas que ces retours soient exacts. Memphis est dans le comté de Shelby, et les arrondissements en dehors de la ville sont ordinairement whigs. Il n'y a pas dans le Tennessee de comté qui porte le nom de Bolivar. Les retours du comté de Davidson sont sans doute exacts.

Caroline du Sud — La Législature de cet État s'est organisée lundi, le 6 courant. Hugues Patterson a été élu président du Sénat et Wm. E. Martin secrétaire. A la Chambre, John Izard Middleton a été nommé *speaker* au 6me scrutin. Le lendemain, 7, les deux chambres réunies ont procédé à la nomination des électeurs présidentiels. Le ticket favorable à M. Cass a obtenu 129 voix, et le ticket tayloriste 27. Il y a eu 8 voix perdues.

Nous sommes redevables à l'obligeance d'un voyageur qui vient d'arriver des Attakapas, des retours électoraux des paroisses Ste-Marie, St-Martin, St-Landry, Calcasieu, Lafayette et Vermillion.

Ils se sont trompés—Le comité central des partisans des libres territoires, dans un manifeste adressé aux citoyens de l'Ohio, tient entre autres choses le langage suivant: "Ce n'est pas le peuple qui désignera un président le 7 novembre prochain. Le choix de ce magistrat sera dévolu à la Chambre des Représentans." Ce n'est pas la faute des *free soilers* si leur prédiction ne s'est pas accomplie. Mais ils comptaient sans la popularité du vieux Zach et sans la bonté de notre cause.

Yucatan.—Nous avons reçu hier par le brick *Harriet*, arrivé de Sisal, des journaux du Yucatan d'une date récente. Les volontaires américains, au service des Yucatèques, sont sortis de Merida le 2 courant et se sont dirigés sur Tacoh. Sur la liste des passagers arrivés à bord du *Harriet*, nous remarquons les noms du colonel George W. White, du major D. S. McDowell et du capitaine Robert J. Kelly.

Nouvelles maritimes—La frégate à vapeur américaine *Alleghany* est arrivée à Montévidéo le 17 août dernier. Elle s'est échoué dans l'Ortiz, et elle se serait probablement perdu si le vent eut soufflé de l'Est.

Chronique Locale.

SÉRÉNADE.

Les Fillmore Rangers de la Première Municipalité ont donné hier soir une sérénade à l'hôtel St-Charles, à Mlle Elizabeth Taylor, fille du général Taylor. Les Fillmore Rangers n'avaient rien négligé pour que cette galanterie fût digne de la personne à laquelle elle était adressée.

Conseil de la Troisième Municipalité—Ce Conseil s'est assemblé hier soir sous la présidence de M. Bernard.

Lecture est faite de deux tableaux du trésorier, présentant les recettes et dépenses du 1er avril au 30 septembre et du 16 septembre au 14 octobre.

Tableau du 1er avril au 30 septembre—	
Recettes et reglements,	$219,455 56
En mains au 1er avril,	25,726 16
	245,181 72
Dépenses et réglemens y compris $46,889 40 cents, payés pour dépenses dues avant le 1er avril.	232,118 80
Balance,	13,062 92
Du 16 septembre au 14 octobre:	
Balance en main 16 septembre,	$15 080 56
Recettes depuis cette époque,	8,178 49
	23,259 05
Débours,	9,200 72
	$14,058 33

Lecture est donnée d'une lettre du voyer, appelant l'attention du Conseil sur l'état de la levée vis-à-vis les Magasins rouges, et sur la nécessité d'approprier $100 pour la réparation des reverbères. Renvoyé au comité d'améliorations. Une demande de réparations à faire sur le Chemin du Bayou a été mise à l'ordre du jour pour la prochaine séance. Lorsque nous avons quitté le Conseil il prenait en considération une proposition faite par M. Solomon, relative à l'ouverture des rues Esplanade et Claiborne.

Recorder Genois.—Abus de confiance.—Chas Chanon a fait hier un affidavit devant cette Cour, dans lequel il déclare que le 7 courant il a confié à Hippolite Boyer deux épingles en diamants, évaluées à $60, et comme sécurité sur un prêt de $20 qu'on lui a fait. Il paraît que Chanon se présenta hier chez Boyer et que, sur paiement de la somme qu'il avait empruntée, il réclama son gage. Réponse lui ayant été faite que le dépositaire en avait disposé pour son propre usage, il a demandé un warrant d'arrestation contre l'accusé, ce qui lui a été accordé.

Assauts et batteries.—Les personnes suivantes, coupables de ce délit, ont été envoyées devant la 1ère Cour de District: Patrick Healy, McCabe, David White, John Williamson et Wm Ward.

Vol.—Benjam Weill a fait hier un affidavit devant cette Cour, dans lequel il déclare que quelqu'un s'est introduit dans sa chambre, à l'hôtel Nichols, rue Madison, y a forcé sa malle, et en a enlevé $340 en or qui s'y trouvaient. Il soupçonne fortement un nommé John Wentz d'avoir commis ce vol. Un warrant a été lancé contre l'accusé.

—Charles Ogilvie, accusé par E. W. Hernick d'avoir recélé cinq caisses de blanc de baleine qui lui avait été volées, a comparu hier devant cette Cour et a été acquitté.

Recorder Seuzeneau.—Meurtre de M. Dugarry.—Peter Coyle, accusé d'être l'un des assassins de Dugarry, a comparu hier devant cette cour. Les preuves jusqu'à ce moment semblent absoudre Coyle de toute participation à ce crime. La cour l'a admis à fournir un cautionnement de $3000.

Meurtre de Mme Ford.—John Hanks, accusé du meurtre de Mme Ford, qui a été assassinée dans son lit, il y a quelques semaines, a comparu hier devant ce te cour, qui l'a renvoyé devant la 1ère cour de district.

Recorder Baldwin.—Wm. Willow accusé par Robert Moore d'avoir volé, de son écurie, un cheval selle et bridé, a comparu hier devant le recorder Baldwin qui l'a renvoyé à la 1re cour de district.

Un commençant.—Un jeune homme nommé John Hammel, accusé d'avoir enfoncé la malle de M. Riceland, a été arrêté hier par la police de la 2de municipalité.

NOUVELLES D'EUROPE.

La malle nous a transmis hier matin nos journaux français, apportés par le steamer *Hibernia*. Nos dernières dates de Paris sont du 19 au matin, mais les avis reçus par la voie de Londres vont jusqu'au soir du même jour.

Les graves événements dont l'Autriche est en ce moment le théâtre préoccupent tous les esprits en Europe. L'empire de Ferdinand est menacé de dissolution, et la lutte entre la royauté et le peuple, qui a fait naître la guerre civile dans ce vaste royaume, pourrait bien compromettre la paix du monde, si, comme on l'assure, l'empereur de Russie se propose d'intervenir en faveur de Ferdinand. Celui-ci, on le sait, a dû fuir de sa capitale, et il lui reste si peu de troupes qu'il est difficile de comprendre comment il pourra raffermir son trône ébranlé. Vienne et la Hongrie se soutiennent mutuellement, et l'Italie, un instant opprimée, a dû déjà reprendre l'offensive et agir vigoureusement contre Radetzki. L'intervention de la Russie peut seule sauver l'Autriche, mais cette intervention serait le signal d'un embrasement général.

Les nouvelles de France ne sont pas dépourvues d'intérêt. Nous publions dans nos *Faits Divers* la composition du nouveau ministère. MM. Dufaure, Vivien et Freslon ont succédé à MM. Sénart, Recurt et Vaulabelle. Ce remaniement ministériel qui était devenu indispensable et qui raffermit le gouvernement a été approuvé par tous les journaux conservateurs; il n'y a que les *rouges* qui y voient un symptôme de réaction et qui crient bien haut que le général Cavaignac a trahi la République. Toujours est-il que le chef du pouvoir exécutif, qui se trouvait dans une situation assez embarrassante vis-à-vis de l'Assemblée Nationale, a donné dans cette circonstance un témoignage éclatant de son respect pour la volonté du peuple représentée par la majorité de la Chambre. Il est allé plus loin. L'état de siège est un état anormal. Le général Cavaignac a compris qu'il fallait enfin y mettre un terme, et il a engagé les ministres à prendre l'initiative à cet égard. En conséquence, dans la séance du 19 octobre, l'Assemblée nationale a voté un décret déclarant l'état de siège levé.

M. Armand Marrast a été de nouveau réélu président de l'Assemblée Nationale. Il a obtenu 485 voix sur 639.

FAITS DIVERS.

Modification du ministère—Par suite des modifications opérées dans le ministère, le nouveau cabinet du général Cavaignac est ainsi composé:

"Les citoyens
"Marie, à la justice;
"Bastide, affaires étrangères;
"De Lamoricière, à la guerre;
"Verninac, marine et colonies;
"Dufaure, intérieur;
"Tourret, agriculture et commerce;
"Freslon, instruction publique et cultes;
"Goudchaux, finances;
"Vivien, travaux publics."

—M. Ducoux a déduit les motifs de sa démission dans la lettre suivante, remise par lui ce matin au chef du pouvoir exécutif.

Au président du conseil des ministres.

"Citoyen président,

"Vous venez de constituer un ministère qui est à mes yeux la personnification de la contre-révolution. La République va être dirigée, après huit mois d'existence, par des hommes qui ont de tout temps employé leur intelligence et leurs efforts à l'empêcher de naître. Cette politique est habile, peut-être, mais je ne la comprends pas, et je l'approuve encore moins.

"En présence des dangers qui menacent la liberté en France, lorsqu'elle triomphe en Allemagne, je vais reprendre ma place parmi les adversaires de la royauté, que je combattrai sous tous ses déguisemens. Tous les soldats de la démocratie doivent être à leur poste, et le mien n'est plus où cessent mes sympathies politiques.

"Veuillez me donner un successeur.

"Salut et fraternité.

"Le représentant du peuple, préfet de police.
"Ducoux."

On lit dans le *Moniteur du soir*:

"Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Gervais (de Caen) est nommé préfet de police, en remplacement de M. Ducoux."

M. Trouvé-Chauvel reste à la préfecture de la Seine.

—Voici le texte du projet de décret relatif aux biens composant le domaine privé de l'ex-roi Louis-Philippe:

"Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à prendre les mesures administratives qu'il jugera convenables pour opérer l'entière liquidation des dettes de l'ancienne civile et du domaine privé, soit envers l'État, soit envers les particuliers, sauf le recours des ayant-droit devant les juridictions compétentes, conformément aux règles du droit.

"Le liquidateur général sera nommé par arrêté du chef du pouvoir exécutif.

"Art. 2. Les créanciers devront, dans les trois mois de la promulgation du présent décret, adresser leurs demandes et produire leurs titres au liquidateur général.

"Jusqu'au 31 décembre 1849, il ne pourra être intenté d'action ni exercé de poursuites sur les biens séquestrés.

"Art. 3. Le liquidateur général pourra, dans l'intérêt de la liquidation, stipuler toutes hypothèques et prendre toutes inscriptions sur les biens compris dans le séquestre.

"Dans le cas où, pour activer la liquidation, un emprunt sera jugé nécessaire, il sera négocié par les mandataires des propriétaires, avec le concours du liquidateur général, et sous l'autorisation du ministre des finances.

"Le ministre des finances est autorisé à consentir que les hypothèques et inscriptions qui seront prises, en vertu du présent article, au profit de l'État, soient primées par celles au profit des prêteurs et des créanciers.

"Art 4. Le ministre des finances est autorisé à remettre aux divers membres de la famille d'Orléans les biens dotaux, douaires et valeurs mobilières, ainsi que les objets à leur usage personnel.

"Art. 5. Le conseil des ministres fixera une provision sur les revenus annuels pour chacun des propriétaires.

"Même après l'emprunt contracté et les inscriptions prises, le ministre des finances conservera la haute surveillance sur la régie et l'administration des mandataires des propriétaires, et ceux-ci ne pourront ni vendre, ni renouveler les baux, ni faire aucune coupe de bois extraordinaire qu'avec le concours du liquidateur général et l'autorisation du ministre.

"Art. 7. Dans tous les cas, les sommes provenant d'emprunts, de vente et de recouvrement quelconque, même des revenus, seront déposées à la caisse des consignations.

"Aucune des sommes ainsi déposées ne pourra être délivrée aux ayant-droit que sur mandat du liquidateur-général.

"Art. 8. Les dispositions des art. 4, 5, 6 et 7 du présent décret sont applicables aux biens particuliers de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville.

"La surveillance de l'administration des biens de M. le duc d'Aumale sera confiée à un commissaire spécial nommé par le chef du pouvoir exécutif.

"Art. 9. L'article 3 du décret du 26 février, les décrets des 5 et 12 mars, et le décret du 15 avril 1848, relatif à la liquidation de la liste civile et du domaine privé, sont abrogés."

—On dit que le ministre de la justice a annoncé à plusieurs de ses collègues, que le rapport sur l'affaire du 15 mai concernant MM. Barbès, Louis Blanc, Caussidière, Blanqui, Sobrier, Raspail et autres inculpés est prêt, et sera soumis aux tribunaux dans les premiers jours de la semaine prochaine.

—Une lettre, reçue de la baie d'Hudson par l'Amirauté, a fait renaître l'espérance de voir revenir le capitaine Franklin, à la recherche duquel une expédition a été envoyée dans les mers polaires. Des Esquimaux auraient vu, près de la côte à l'Est de la rivière Mackenzie, deux grands navires montés par des blancs, et si leur rapport est exact, on aurait lieu de croire, d'après la position indiquée, et l'eau étant profonde pendant l'été entre la rivière Mackenzie et le détroit de Behring, que l'aventureux navigateur aurait enfin franchi ce *passage nord-ouest* si longtemps entrevu par les géographes.

—On lit dans le *Constitutionnel*:

"Mlle Rachel vient d'envoyer sa démission à la Comédie-Française. Mlle Rachel renonce à ses appointements à dater du 1er octobre, à ses droits sociaux et à ses droits à une demi-pension; l'état de santé de Mlle Rachel, et, nous le croyons, des difficultés administratives, expliquent cette regrettable résolution."

—On lit dans le *Moniteur*:

"Certains journaux ont parlé de bruits qui auraient couru dans la salle des Pas-Perdus, concernant une démonstration projetée contre le gouvernement. Ces bruits, si tant est qu'ils aient couru en effet, sont absolument faux et mensongers. Aucune tentative de cette nature n'a été signalée, préméditée ni opérée. Au surplus, le gouvernement, armé des lois rendues sur les attroupements, est fermement décidé à sévir avec la rigueur qu'elles autorisent envers toute manifestation séditieuse, de quelque part qu'elle pût provenir.

—On lit dans la *République*:

"Aujourd'hui a eu lieu chez Fontaine, barrière et boulevard Poissonnière, 5, le banquet de la *République démocratique et sociale*.

"Tout s'est passé d'une manière assez convenable, quoique l'organisation intérieure laissât beaucoup à désirer. On avait dit que M. Lamennais présiderait le banquet, et que M. Ledru-Rollin serait un des vices-présidens; mais ni M. Lamennais, ni M. Ledru-Rollin n'ont paru à la réunion. Le banquet était présidé par M. Pierre Leroux.

"Un grand nombre de discours ont été lus et prononcés au milieu des plus vifs applaudissemens. Voici dans quel ordre les toasts ont été portés:

"MM. d'Alton-Shée: *A la République démocratique et sociale!* — Charpentier: *Au suffrage universel!* — Cabet: *A l'union des démocrates en France et dans tous les pays!* Ce toast de circonstance a été chaleureusement applaudi à plusieurs reprises.—Pierre Leroux: *A l'ancienne Montagne!*—Madier de Montjau: *A la révolution de Vienne!* Ce toast a été un véritable triomphe pour l'orateur.

"Proudhon, quoique légèrement indisposé, a lu une magnifique dissertation sur les différentes révolutions humanitaires et sociales. Dupont a chanté avec l'âme et l'expression qu'on lui connaît, un *Chant du travailleur*, qui a fait couler les larmes de l'assemblée, Langlois a porté un toast: *A la foi aux idées!* Morel: *A la famille!* Crevat: *Aux martyrs des révolutions!*"

—On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

"Quelques rassemblemens ont eu lieu, ce soir, sur les boulevards extérieurs, particulièrement aux abords de la barrière Poissonnière, où l'annonce du banquet démocratique avait attiré une affluence considérable. Des précautions de sûreté avaient été prises, et, malgré les manifestations d'une certaine effervescence, nous n'apprenons pas que l'ordre ait été troublé sur aucun point.

"Le bruit avait couru qu'une démonstration à laquelle prendraient part un grand nombre d'ouvriers, poussés par de coupables suggestions, devait avoir lieu aujourd'hui; mais le bon sens des classes laborieuses leur a fait comprendre et déjouer le but secret d'une manifestation qui ne pouvait avoir d'autre résultat que d'aggraver les difficultés de leur position, dont l'autorité se préoccupe avec plus de sollicitude que jamais, au moment où l'approche de l'hiver multiplie et rend plus impérieux les besoins.

"De toutes parts, des appels au calme, au respect de l'ordre sont adressés aux classes ouvrières, et nous apprenons de source certaine que les membres eux-mêmes de l'extrême gauche, ont décidé ce soir qu'une sorte de proclamation *au peuple* serait répandue à profusion demain dans les faubourgs, pour lui recommander le calme.

"Cette proclamation est revêtue de la signature de tous les membres de l'extrême gauche. En voici le texte. Nous laissons à nos lecteurs le soin de l'apprécier et de dire s'il est bien fait pour calmer les passions et ranimer la confiance.

"Nous sommes bien loin du jour où, après d'héroïques combats, la République, sortant éclatante et glorieuse du sein de la victoire, se leva sur le monde, comme l'image vivante de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, comme le sacré symbole de toutes les espérances de l'avenir.

"D'une extrémité de l'Europe à l'autre, les nations la saluèrent de leurs acclamations, et, pénétrées de l'esprit nouveau, du souffle régénérateur, elles brisèrent leurs vieilles chaînes au nom du droit que la France venait d'inaugurer.

"Elle en recueillit elle-même immédiatement les fruits: dans l'ordre politique l'abolition des privilèges et le suffrage universel; dans l'ordre social, l'affranchissement des travailleurs, condition première de la transformation du travail même pour arriver à une plus juste répartition de ses produits, à la garantie de la vie de tous, dans la société une et solidaire.

"Bientôt, cependant, les partis vaincus se réunirent et s'organisèrent. Partout où put s'étendre leur action, ils s'appliquèrent à susciter, par l'intrigue et la calomnie, des ennemis à la République et des obstacles à son gouvernement. S'infiltrant peu à peu dans l'administration, ils y introduisirent leurs principes, leurs passions, et se firent du pouvoir révolutionnaire qu'ils avaient conquis une arme contre la Révolution même. On recula jusqu'aux portes de la monarchie:

"C'est là que nous en sommes maintenant; c'est aux hommes de la monarchie que viennent d'être confiées les destins de la République.

"Nous comprenons les craintes du peuple, et son indignation trop justifiée certes. Qu'il ne s'alarme pas cependant outre mesure, et surtout qu'il se garde de céder à de perfides provocations. Quoi que l'on fasse pour le pousser à des imprudences désastreuses, qu'il reste calme et ferme, maître de soi pour être de l'avenir. C'est ainsi qu'il prouvera sa force, et qu'il la retrouvera tout entière, invincible par l'union, si elle devait encore une fois venir en aide au droit.

"Pour nous, honorés du titre de ses représentants, nous savons à quoi ce titre nous oblige; nous connaissons nos devoirs et nous les remplirons. Sortis du peuple, unis au peuple, nous lutterons, et c'est notre foi, nous vaincrons avec lui."

Seine-Inférieure—On lit dans le *Courrier du Havre*:

"Hier au soir, à sept heures, trois cents hommes de la garnison du Havre sont partis pour Fecamp. On parle de tentatives séditieuses pour empêcher des embarquemens de grains.

"D'après les bruits que nous recueillons, il paraît que le peuple, en masse, s'est porté à bord d'un navire qui chargeait des grains et farines, à destination étrangère.

"Les grains ont été débarqués et remis intacts dans les magasins de M. Allard, qui les expédiait.

"M. Alard refusa tout d'abord de recevoir ces grains; les autorités intervinrent; mais leur voix fut méconnue.

"La tranquillité n'a pas été autrement troublée, et quelques instans après la ville avait repris son calme habituel.

"Nous n'avons pas encore de nouvelles concernant ce qui se sera passé, après l'arrivée des troupes."

Projet de constitution. — On lit dans le *Journal des Débats* du 19 octobre:

La discussion sur le projet de Constitution sera probablement terminée dans les premiers jours de la semaine prochaine.

La commission de Constitution doit délibérer de nouveau sur l'article 119, relatif à l'époque de l'élection du président de la République. Aussi jusqu'à ce que cette question, qui préoccupe vivement les esprits, soit résolue, on ne saurait que faire des hypothèses sur l'époque à laquelle l'Assemblée se prorogerait et reprendrait ses travaux pour délibérer sur les lois organiques.

Spécifique contre le choléra. — Il n'est bruit que de la découverte d'un nouveau remède, qu'on dit presque infaillible contre le choléra. Ce remède est un composé chimique jusqu'à présent peu employé: le *trichlorure de carbone*. La découverte en a été faite par un jeune médecin, employé aux hôpitaux de Berlin, où il paraît avoir produit des effets surprenans. Si nous sommes bien informés, M. Dumas, notre habile chimiste, s'occupe en ce moment même de la question.

Électricité médicale—On nous communique, dit un journal français, la note suivante, qui nous a paru ne pas manquer d'intérêt:

"Dans ce moment, où l'invasion du choléra en Angleterre inspire des craintes légitimes, ne pourrait-on pas tirer quelques conséquences des phénomènes remarquables observés dernièrement à Saint-Pétersbourg, et communiqués par M. le comte Demidoff!

"Pendant tout le temps que le choléra a sévi avec la plus grande intensité, temps où les cas de maladie atteignaient mille par jour, sur lesquels on comptait cinq cents décès, l'aiguille aimantée n'a cessé d'être agitée et vacillante. Cette anomalie n'a été suspendue que pendant un jour, où le brouillard régnait sur la ville. On a remarqué dans les mêmes circonstances que les appareils électriques et magnétiques perdaient beaucoup de leur puissance, et que celle-ci augmentait peu à peu à mesure que l'influence du fléau diminue.

"Il résulte évidemment de ces observations que l'état électrique du sol terrestre à Saint-Pétersbourg a subi pendant la durée du choléra des modifications correspondantes à celles de l'intensité du fléau, d'où l'on peut se demander si le développement de cette terrible maladie n'est pas le résultat d'une action électrique anormale de la terre sur l'organisme humain. Dans cette hypothèse, les procédés de l'*électricité médicale* ou ceux de l'*électro-puncture* ne paraissent-ils pas indiqués comme devant offrir les moyens curatifs les plus directs et les meilleurs! C'est ce que nous abandonnons aux méditations des juges compétens."

ANGLETERRE.

Diminution des exportations anglaises.

Le *Board of trade* constate dans ses dernières publications, que, durant le mois d'août dernier, les exportations anglaises ont baissé de 13 millions de francs, comparativement à la même période de l'année précédente. Depuis le mois de mars, la diminution des exportations excède 80 millions. Et cependant tous les avis venus de l'étranger font connaître que les entrepôts des principaux marchés sont encombrés de produits anglais, ce qui n'annonce pas une reprise prochaine dans les expéditions.

Les archevêques et évêques catholiques d'Irlande ont tenu, le 11 de ce mois, une conférence solennelle dont les conséquences peuvent être d'un haut intérêt. Ils ont pris les résolutions suivantes:

1o De continuer, avec leur clergé, l'œuvre de paix et de concorde que leurs devoirs de chrétiens et de prêtres leur imposent;

2o De demander au gouvernement, de la manière la plus pressante, de promptes mesures législatives pour régler les relations entre les fermiers et les propriétaires, afin de mettre un terme à la misère qui dévore le pays;

3o De repousser et de refuser absolument le salaire de l'Église par l'État, décidés qu'ils sont à partager les souffrances de leurs ouailles, comme ils ont autrefois partagé leur prospérité.

Lord Alexandre Lennox, fils du duc de Richmond, paraît devoir remplacer lord Georges Bentinck à la chambre des communes, pour le bourg de Lynn.

Il n'y a eu, dans le cours de la semaine, que deux cas de choléra constatés à Hull, où l'épidémie s'est cependant manifestée depuis plus de quinze jours.

Le troisième chef irlandais, O'Donoghue, a été, comme les deux autres, déclaré coupable de haute trahison par le jury de Clonmel. Le verdict, rendu après quatre heures de délibération, est annoncé par les journaux anglais sans aucune mention de recours à la clémence de la reine.

Le conseil privé a pris des mesures qui font jeter les hauts-cris à tout le commerce anglais.

Routinier par nature et par esprit, il a enjoint aux employés des douanes de mettre en quarantaine tous les bâtimens arrivant des ports étrangers où le choléra se serait manifesté.

A supposer que la théorie de la contagion fût admissible aujourd'hui, après toutes les expériences qui ont démontré le contraire, une pareille précaution serait encore ridiculement tardive. C'est fermer la bergerie quand le loup y est entré. En effet, le choléra est déjà à Londres, et de Londres il peut rayonner dans tout le royaume, sans que l'influence du dehors y soit pour rien. A quoi bon, dès lors, imposer aux étrangers qui arrivent en Angleterre une quarantaine de six jours! C'est porter bien gratuitement un grave préjudice aux affaires.

Le *Times* combat dans son *leading* article, cette décision du conseil privé. Il fait remarquer avec beaucoup de raison que le pays où le choléra n'a pas encore paru pourraient se croire bien plus fondés que l'Angleterre à se hérisser de rigueurs sanitaires contre les bâtimens anglais, et quel dommage n'en résulterait-il pas pour le commerce de la Grande-Bretagne!

Il est probable que le conseil privé révoquera sa mesure. Les médecins sont unanimes à la blâmer, comme les négocians.

Du reste, le choléra paraît faire peu de ravages à Londres. Il est même à remarquer que la mortalité de la dernière semaine est fort au-dessous du chiffre moyen des publications hebdomadaires.

ITALIE.

Le contrecoup des affaires de Vienne s'est fait sentir à Milan. Voici, à ce sujet, ce que nous trouvons dans une lettre partie de cette ville le 11, et publiée dans le *Constitutionnel subalpino* de Turin.

"Notre ville a été témoin d'un spectacle qui doit, sans doute, avoir des résultats favorables à la cause de l'Italie. Les Hongrois, en recevant les nouvelles de leur pays, se sont rassemblés en ordre de bataille sur la place du Palais, en criant: Mort aux Croates!

"Ils ont pris la résolution de rentrer dans leur pays, et donné à Radetski 24 heures pour leur accorder la permission, ajoutant que, en cas de refus, ils étaient décidés à s'en passer. Radetski a expédié aux environs des ordres pour faire venir des régimens croates. A cette nouvelle, les Hongrois ont prié les habitans de se retirer, en leur promettant de donner une bonne leçon à tout régiment qui essaierait d'entrer en ville."

Le *National savoisien* publie une correspondance de Turin dans laquelle on prétend que le cabinet sarde, jugeant le moment favorable à la reprise des hostilités, a adressé aux cabinets de Londres et de Paris une note où il déclare que si les négociations ne sont pas promptement terminées, la guerre va recommencer. Nous ne trouvons dans aucun autre journal rien qui soit de nature à nous faire croire à une pareille détermination, et par conséquent on peut regarder la nouvelle donnée par le *National Savoisien*, au moins comme prématurée.

La nouvelle des événemens de Vienne est arrivée le 7 de ce mois à Turin, où elle a produit naturellement une grande sensation. Les journaux, cependant, n'avaient ce jour-là aucun détail, mais il est déjà facile, à leur langage, de comprendre le parti qu'ils espèrent tirer de cette nouvelle complication.

Quelques désordres ont eu lieu à Pise. La garde nationale, insultée par les émeutiers, les a chargés à la baïonnette et en a arrêté quatre qui sont en prison.

Il ne paraît pas que la tranquillité soit complètement rétablie à Livourne. Après un discours du professeur Montanelli, qui s'est proclamé sincèrement démocrate et chrétien, le peuple a crié: Vive Guerrazzi et Montanelli! à bas le ministère! Dans trois jours nous marcherons sur Florence.... Montanelli a promis de porter au gouvernement le vœu de la population.

La *Speranza* de Rome, du 6, annonce comme très probable la dissolution du ministère Rossi, qui manque, soit du pouvoir, soit du crédit nécessaire pour surmonter les difficultés financières.

La *Gazette du Tessin* dit que, par ordre du général Wohlgemuth, le blocus [illegible] canton a cessé.

Naples—On écrit de cette ville, à la date du 11 octobre:

"L'escadre anglaise est toujours ici, de même que trois vaisseaux de guerre français, dont l'un, le *Friedland*, portant le pavillon de l'amiral Baudin.

"Le courrier qui doit apporter de Londres les dépêches du gouvernement anglais relativement aux affaires de Sicile, et qu'on attend avec une si grande impatience, n'est pas encore arrivé.

"D'après une communication officieuse, attribuée au chargé d'affaires de France, ces dépêches contiendraient les stipulations suivantes, arrêtées d'un commun accord entre les cabinets de Londres et de Paris.

"1o. Le second fils du roi de Naples serait proclamé roi de Sicile, qui aurait un parlement souverain et indépendant;

"2o. Le gouvernement de Naples reconnaîtrait le gouvernement provisoire de Palerme et les fonctionnaires nommés par lui;

"3o. Le roi de Naples garderait les quatre forteresses de la Sicile;

"4o. Naples n'aurait pas le droit de faire des lois pour la Sicile.

"Il est très difficile d'avoir des nouvelles exactes de la Sicile, toutes les communications étant interrompues. On sait cependant que Messine est toujours au pouvoir des Napolitains, et que les Messinois sont toujours près de distance de cette ville, autour de laquelle ils forment un cordon militaire."

AUTRICHE.

La lettre suivante expose la véritable situation des affaires à Vienne:

"Vienne, 10 octobre, 4 heures du soir.

"Lorsque vous recevrez, après cette lettre, encore de mes nouvelles, le sort de notre capitale aura été décidé, car Jellalich, Auersperg et Windischgraetz vont, d'après un plan combiné d'un commun accord, commencer demain matin l'attaque, pour contraindre les Viennois à capituler.

"Les forces dont dispose l'insurrection ne dépassent pas douze mille combattans, composés d'élémens hétérogènes, sans doute animés d'une grande ardeur, mais qui manquent de chefs et de discipline pour résister longtemps à une armée aguerrie. Les bastions et les portes de la ville sont garnis de canons pris dans l'arsenal militaire, mais il n'y a pas d'artilleurs pour les servir, tandis que le général Auersperg, qui, de sa position au Belvédère, domine la ville, possède non-seulement un parc d'artillerie complet, mais aussi plusieurs compagnies d'artilleurs destinés à lancer les fusées à la congrève; il a fait venir, en outre, du dépôt général de Wiener-Neustadt un nombre considérable d'obusiers.

"Sans compter l'armée réunie des généraux Auersperg et Windischgraetz, dont le chiffre total s'élève à 22 ou 24,000 hommes, Jellachich va leur amener de quinze à vingt mille hommes. La rapidité avec laquelle le ban de Croatie, à la première nouvelle de la fuite de l'empereur, s'est mis en marche vers Vienne, l'a empêché d'arriver avec le gros de son armée, qui le suit de près. Ce n'est que l'avant-garde qui campe depuis avant-hier soir à Eberdorf, aux portes de Vienne. Toutes les troupes qui doivent agir contre nous appartiennent à la race slave; il n'y a donc pas à se flatter qu'elles passent se ranger du côté des Viennois. Au contraire, elles sont tellement irritées contre eux depuis l'assassinat du ministre de la guerre, leur chef, que le général Auersperg a toutes les peines du monde à les contenir.

"La députation, chargée par la diète d'engager le général Auersperg à abandonner la position du Belvédère, a été forcée de reconnaître que dans l'entourage du général il règnait une telle animosité contre les insurgés; que le commandant en chef ne pourrait pas céder au vœu de la diète, même s'il le voulait. Du reste, les députés chargés de la négociation ont dû voir que le général Auersperg prenait toutes les mesures pour commencer le bombardement.

"Tous ceux qui peuvent se sauver se réfugient à la campagne. La diète elle-même ne compte plus que cent et quelques députés; tous les autres s'esquivent sous un prétexte ou sous un autre, surtout depuis que d'une manière officielle l'empereur se dirige sur Prague, où va être transféré provisoirement le siège du gouvernement, et où les députés vont être invités à aller rejoindre leur souverain.

"Le président du conseil, baron de Wessenberg, est déjà arrivé à Prague pour y annoncer l'arrivée prochaine de l'empereur. Celui-ci avait d'abord l'intention de se retirer à Salzbourg, puis à Inspruck; mais en apprenant que la population de Prague avait spontanément protesté contre les derniers bouleversemens politiques arrivés chez nous, il a d'autant plus préféré la capitale de la Bohême, pour siège provisoire du gouvernement, que le chemin de fer du Nord établit une communication bien plus prompte et rapide entre Vienne et Prague qu'entre Vienne et les deux autres villes ci-dessus.

"De tous les ministres, il n'en reste plus qu'un seul parmi nous, c'est M. de Krauss, le ministre des finances, homme probe et intègre, mais faible et débonnaire, qui, habitué à une vie paisible, se trouve tout à coup chargé de conduire le vaisseau de l'État à travers une mer battue par la tempête la plus affreuse. M. Hornbostel, ministre du commerce, est parti avant-hier pour aller rejoindre l'empereur, et tout porte à croire que M. de Krauss n'attend qu'une occasion favorable pour en faire autant. Le comité de salut public se doutant de cela l'a fait garder à vue.

"Le comité de salut public, pour son compte, aurait bien aussi de pouvoir s'en aller. Tous les hommes qui ont joué un rôle plus ou moins important dans la dernière insurrection se trouvent maintenant avec les épaules trop faibles pour supporter la responsabilité qui pèse sur eux. C'est la terreur qu'exerce la légion académique qui les tient, malgré eux, à leur place. Je ne saurais mieux comparer la légion académique qu'à nos Montagnards de Vienne.

"La garde nationale, dont l'ardeur de la moitié a déjà tourné le dos à la ville, ne reste sous les armes que pour protéger les propriétés; elle craint le pillage, à cause des nombreux aventuriers qui, de tous les pays du monde, sont accourus ici depuis le mois de mars dernier et qui sont les véritables soldats de nos barricades, n'ayant rien à perdre, pas même la vie, une guerre-même se compose presqu'entièrement d'individus étrangers à notre cité, qui se soucient fort peu que Vienne soit bombardée. En échange, la garde nationale ne demande pas mieux que de capituler, et aussitôt qu'elle verra l'armée devant les murs, elle s'empressera de retirer toute connivence avec les insurgés, et de saluer les soldats comme des sauveurs.

"*P. S.* J'oubliais de vous dire que l'on nous annonce l'approche de quinze mille Hongrois, qui vont arriver sur des bateaux à vapeur de Pesth. Pas n'est besoin de prouver que tous les bâtimens qui font le service sur le Danube, réunis ensemble, ne suffiraient pas pour transporter quatre à cinq mille hommes. Il y a tout au plus trois ou quatre bateaux disponibles à Pesth dans ce moment; les autres desservent les stations depuis Linz jusqu'à Vienne, et de Pesth jusqu'à Galacz et Constantinople.

"En admettant même, ce qui est plus que problématique, que Kossuth avec son armée puisse venir au secours de notre insurrection, il ne faut pas oublier qu'avant de pénétrer dans Vienne, il doit se frayer un passage à travers les forces avec lesquelles Jellalich, Auersperg et Windischgraetz en défendent l'entrée. Jellalich a déjà pris une position qui rendrait le débarquement de Kossuth très difficile. Pendant que Jellalich et Windischgraetz repousseraient Kossuth, Auersperg est assez fort pour tenir en échec les Viennois. Je crois que la nouvelle de la prochaine arrivée de Kossuth et de son armée n'a été mise en circulation que pour ranimer le zèle des insurgés, et pour empêcher que la véritable garde nationale n'ouvre pas trop vite les portes de la ville aux troupes impériales."

Les nouvelles reçues de Vienne par les journaux allemands vont jusqu'au 12 octobre, et sont on ne peut plus contradictoires; mais on a reçu directement de la capitale autrichienne une lettre datée du 13, qui, en expliquant ces contradictions, représente les faits sous leur véritable point de vue.

"*Vienne, 13 octobre, 2 h. de l'après-midi.*

"Je ne sais pas si le courrier partira aujourd'hui, car la confusion est extrême, et nous n'avons plus de gouvernement qui en mérite le nom. Je vous écris donc au hasard, pour vous dire que le général Auersperg a opéré hier sa fusion avec l'armée de Jellalich. Dans ma dernière lettre, je vous annonçais que le lendemain devait commencer l'attaque contre la ville, lorsque dans la soirée le prince de Windischgraetz fit savoir au général Auersperg que lui, Windischgraetz, était mandé auprès de l'empereur.

"Le général Auersperg convoqua alors un conseil de guerre, dont la décision fut qu'en l'absence du prince Windischgraetz il fallait ajourner l'attaque, d'autant plus que cet ajournement ne faisait qu'accroître les embarras des insurgés, venus déjà aux prises entre eux. Subsidiairement, le conseil de guerre s'occupa de la question de savoir s'il convenait de garder la position du Belvédère, où les soldats restaient exposés à l'intempérie de la saison, en même temps que leur approvisionnement s'opérait difficilement.

"Le conseil de guerre émit d'une manière unanime l'opinion qu'il convenait mieux de prendre une position en dehors de la ville, du côté du Danube, pour intercepter la communication entre Vienne et la Hongrie. Hier matin, le général Auersperg quitta donc le Belvédère et le jardin Schwartzemberg, pour se retirer à Engersdorf, d'où, soutenu par l'armée de Jellalich et par les renforts qui continuent de lui arriver de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie, il tient en échec les Viennois, tout en empêchant d'approcher les secours demandés par ces derniers aux Hongrois.

"Au moment où les troupes commandées par le général Auersperg quittaient le Belvédère, on entendit des coups de fusil échangés entre les tirailleurs du général et la légion académique. Il n'en a pas fallu davantage pour répandre une panique générale parmi nous, car tout le monde croyait que les terribles Croates avaient déjà pénétré dans les faubourgs; on allait jusqu'à dire que la Stubenthor (porte de la ville donnant du côté du Belvédère) était enfoncée par eux. Enfin, on apprit la vérité et l'on respira plus librement. Néanmoins, les préparatifs pour la défense continuèrent avec un zèle redoublé, et sont poursuivis jusqu'au moment où je vous écris ces quelques lignes.

"Si notre situation, sous le point de vue stratégique, est à peu près toujours la même, il n'en est pas ainsi de la situation politique, qui annonce le commencement de la fin.

"Dans la séance d'hier, le ministre Krauss, le seul qui soit resté dans nos murs, a annoncé à la diète que son collègue Hornbostel avait déposé sa démission entre les mains de l'empereur, il ne pouvait pas ne pas en faire autant, ne voulant pas à lui seul supporter plus longtemps le fardeau du gouvernement.

"A peine la démission de M. Krauss fut-elle connue du public que les chefs de la légion académique se réunirent en comité permanent dans l'Aula, et ce matin ils proclamaient le ministre Étudiant Bischoff, président d'un club exalté, et rédacteur en chef d'une feuille rouge, chef du gouvernement provisoire.

"La bourgeoisie et la garde nationale de Vienne ont été saisies de terreur à l'annonce de cette nomination. On s'attend à une lutte sanglante entre la légion académique et la garde nationale, dont la majorité ne veut pas reconnaître le gouvernement improvisé par la légion académique. C'est par la discorde intestine, qui ne peut manquer d'éclater entre nos insurgés, que le général Auersperg compte pour arriver à une capitulation avant même d'avoir eu recours au bombardement de la ville. Il y a ici un tohu-bohu effroyable, où l'on ne comprend plus rien, et où chacun veut commander sans que personne obéisse."

ESPAGNE.

On écrit des frontières de la Navarre:

"Cabrera est parvenu à se mettre en rapport avec les agens carlistes de la Navarre. Il a adressé à Elliot les instances les plus pressantes pour lever l'étendard de la révolution lui-même, en personne, et dans le plus bref délai possible. A cet effet, il lui a promis de mettre à sa disposition la moitié du crédit de douze millions de réaux qu'il vient d'obtenir tout récemment.

"Le général Elliot a répondu que son intention bien arrêtée est de pénétrer en Navarre avec les forces dont il peut disposer, et qu'avant quinze jours sa résolution, qui est inébranlable, sera mise à exécution.

"Ainsi se confirme ce que nous avons déjà dit des propositions réellement sérieuses que prend en Catalogne le mouvement montémoliniste."

La campagne de Catalogne prend de jour en jour un caractère plus sérieux. Le gouvernement multiplie les moyens de répression. Le général Villalonga a donné l'ordre d'arracher les pommes de terre semées dans les terres des populations des bords de l'Èbre comprises dans son commandement, d'enlever les figues des figuiers et de cacher les grains et les légumes, afin, dit le bando, que les carlistes ne puissent plus trouver de subsistances. Les malheureux paysans, qui comptaient sur ces produits pour vivre pendant l'hiver, périront de faim et de misère par suite de ces rigoureuses mesures. En même temps, la *Gaceta de Madrid* du 11 publie un décret royal par lequel le temps de service comptera double, à partir du 1er octobre, pour les généraux, chefs, officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de Catalogne.

—Trois individus impliqués dans la conspiration carlo-républicaine, récemment découverte à Barcelone, ont été condamnés à mort par le conseil de guerre et exécutés dans la matinée du 10.

SUISSE.

On écrit de Berne, le 13 octobre.

"Le général Thiard, représentant de la République française près la Confédération suisse, vient d'adresser une lettre au directoire fédéral, dans laquelle il dit que le gouvernement français désire obtenir une liste aussi exacte que possible de tous les réfugiés français qui séjournent en Suisse.

"En conséquence, le directoire a invité les cantons à faire dresser une liste de tous les citoyens français résidant sur leur territoire, et à bien vouloir la lui transmettre aussitôt que possible, pour être communiquée à M. le ministre de France en Suisse."

HOSPICE DES ORPHELINS.

En se référant à notre partie anglaise nos lecteurs verront que la vénérable sœur Rosie bien connue de notre communauté comme surintendante de l'Hospice des Orphelins dans la rue du Camp, fait un appel à la générosité des dames de la Nlle Orléans. Il s'agit de légères contributions individuelles pour aider à l'achèvement d'une chapelle que l'hospice ne peut construire avec ses propres moyens, sur le terrain adjacent à l'ancien établissement. Les dames qui seraient disposées à contribuer à cette bonne œuvre pourront s'adresser à Mme Barjac, rue Royale. 13 nov—3f

COMMERCIAL.

MARCHÉ DU HAVRE.

Semaine du 16 au 17 octobre inclusivement.—Ventes de 3,749 balles, dont:

2,591 Nouvelle-Orléans, de 54 50 @ 67 francs.
[illegible] Mobile, 53 — @ 65 do
517 Georgie, 50 — @ 65 do
[illegible] Diverses provenances [illegible]
43 Puerto-Cabello à l'en. 31 @ [illegible]

Le stock, le 17 octobre, était de 49,405 balles dont 47,305 des États-Unis.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Alciope, Smith, pr Boston.
Oxenbridge, Taylor, pr Liverpool.
[illegible], Chase, pr Liverpool.
Barque Cephalide, Renaud, pr Bordeaux.
Brick Andalusia, Dorry, pr Georgetown.
Goelette [illegible], Gunson, pr Apalachicola.
Patagonia, Milligan, pr Pensacola.

ARRIVÉS

Navire Larne, Nichols, de Liverpool.
Floridian, [illegible], de la Havane.
Caledonia, Brander, Coulter, de New York.
Barque Star, Pillsbury, de Boston.
Brazil, Lewis, de New-York.
Brick Gen. Taylor, Libby, de Thomaston.
Millaudon, Delvaille, de la Havane.
Harriett, Whitney, de Sisal.
Goelette Susan, Crowe, de Providence.
Il Piantagenet, Caro, de Pensacola.
Rendezvous, Perrott, de Boston.

STEAMERS—

Meria, Dalman, de [illegible].
Declaration, Kirk, de Cincinnati.
Glencoe, Dunham, de St-Louis.
Ellen [illegible], d'Alexandrie.
Marshall Ney, Carleton, de Memphis.
Magnolia, Crowel, de Vicksburg.
Uncle Sam, Baranco, de Tunica.
Buena Vista, Post, de St-Louis.
Muscle No 2, Guartney, de Lafourche.
Princess No 3, Sandford, de New-Carthage.

MEMORANDA.

NEW-YORK, 5 novembre—Arrivé navire Tennessee, Collins, de la Nouvelle-Orléans.—Expédié steamship United States & Galveston, pour la Nlle Orléans.

BOSTON, 4 novembre—Arrivé brick Guinare, Elms, de la Nlle-Orléans.—Expédié navire Cronwell, Barker; goelette Susan, Fisher, pour la Nouvelle-Orléans—Brick Lucinda, navire Marcia Cleaves, Wilson, pour Mobile.

PHILADELPHIE, 6 novembre—Arrivée barque Warwick, Lowry, de la Nlle-Orléans.

WILMINGTON, 4 nov.—Expédié goelette Old Zach, Mildrum, pour la Nlle-Orléans.

En charge au Havre:

Navires Poi, Robert; Swanton, Duncan; Brunswick, Thomas, 30 oct.; Duc d'Orléans, Perkins, 1er nov; Susan E. Howell, Bailey, 5 nov.; Pio IX Guigand, 15 do.

De New-York à la Nouvelle-Orléans.

Navire à vapeur United-States, samedi 4 Nov.
Navire à vapeur Crescent City, samedi 11 Nov.
Navire à vapeur Galveston, samedi 4 Nov.
Navire à vapeur Falcon, mercredi 15 Nov.

Le navire JAMES PERKINS, capitaine Mall, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la halle aux légumes. Les consignataires sont priés de faire leur entrée en douane et venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, dans les cinq jours de cette date, autrement elles seront envoyées dans les magasins publics à leurs frais et risques.
AUG. MOLIER, 90, rue St Louis. 14 nov—5

SOCIÉTÉ SUISSE DE BIENFAISANCE.
UNE assemblée générale de la Société Suisse de Bienfaisance aura lieu jeudi le 16 novembre, à 6 heures et demie précises, à la Salle d'Armes de la Compagnie des Carabiniers suisses, pour prendre en considération les règlements offerts par le comité provisoire. 14 nov

Modes et Nouveautés.
Mme MARCHAND a l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir de Paris, un riche assortiment d'articles d'hiver, tels que, soieries, chapeaux, capotes, manteaux, mantilles, dentelles noires et blanches, broderies et fantaisies; aussi capotes et manteaux d'enfants, qu'elle vendra à des prix modérés. Rue Royale, No. 166, entre St-Louis et Conti. 14nov—3f.

MAISON DELOUVRE.
Rue Royale, No 141.
MLLE GUERIN a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera jeudi 16 novembre, l'ouverture de ses chapeaux et autres marchandises d'hiver. 14 nov—gf

AVIS AUX FAMILLES.
CONSACRANT tout son temps et donnant tous ses soins aux élèves du Washington High School, M. de la Gracerie a l'honneur de prévenir les familles qu'il ne donnera plus de leçons particulières.
Pour répondre aux instances honorables qui lui ont été faites, M. de la Gracerie ouvrira, pour les dames et pour les jeunes personnes, le 4 décembre prochain, à 7 heures du soir, dans les vastes salles du Washington High School, des cours supérieurs sur la grammaire française; sur l'histoire générale; sur la géographie descriptive et l'histoire naturelle.
Ces cours qui seront suivis *gratis* par les élèves de la première classe de l'institution dirigée par Mme de la Gracerie, auront lieu les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine.
La série des cours sera terminée le 15 mars 1849. Pour les conditions s'adresser au Washington High School, rue de l'Esplanade, 55. 14 nov—12t—3p

LE soussigné informe ses amis qu'à partir du 12 courant il est totalement étranger à la rédaction de l'Echo National, et n'a plus aucune relation avec ce journal. ADRIEN AUBRY. 14 nov.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTIS marrons de chez le soussigné au mois d'octobre dernier, le griffe créole HENRY, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, ayant appartenu à M. Mallo de Covington, de l'autre bord du lac.
Aussi:—Le nègre américain NED, âgé d'environ 45 ans, taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces, [illegible] de son état, ayant appartenu à M. [illegible]. Il a habité la paroisse St-Bernard pendant quelques années.
La récompense ci dessus sera donnée à quiconque les logera dans une des geôles de la ville, ou les ramènera au No 126, rue Bourbon, ou 25 piastres pour l'un des deux. 14 nov—6f

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Derbigny, entre Dumaine et Ste-Anne, Une chevrette, un collier de cuir au cou, sans aucune autre marque ou étampe visible.
Si d'ici au 25 novembre le dit animal n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumées, par Spear & Delery, encanteurs.
14 nov—6fn10 MICHEL DUREL, Gardien des épaves.

Marchandises d'Automne.
Bon marché pour les Dames.
Cheap Cash Store, encoignure Bienville et Bourbon.
CACHEMIRES nouveaux.
Mousselines de laine riches.
Cachemire d'Écosse à carreaux.
Tartan à carreaux, pour habillemens d'enfants.
Indiennes américaines et anglaises.
Couvrepieds français, anglais et américains.
Bas et chaussettes, mérinos et cotons.
Couvertures de laine de toute grandeur, &c.
Continuellement en main un vaste assortiment de marchandises sèches. 10 nov

Parapluies et Marchandises sèches.
P. W. WOODLIEF, 27, rue de Chartres.
A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient de faire l'ouverture, au magasin indiqué ci-dessus, d'un magnifique assortiment de marchandises Françaises, Anglaises, Allemandes Suisses et Américaines, sur lesquelles il appelle une attention toute particulière. Son stock se compose en partie des articles suivants:
Cachemires et mousselines laine très riches, unis et à dessins; [illegible] soieries changeantes et à dessins, soieries noires, [illegible]
[illegible]
Aussi crêpe barège pour robes, article supérieur.
Flanelle brune et blanche de Canton.
[illegible]
14 nov

J. LEVOIS,
No 47, rue de Chartres.
(Au premier.)
OFFRE à vendre, en débarquement du navire Espérance du Havre, les marchandises suivantes:
2 caisses rubans satin et velours façonnés No 6 à 12,
1 do do satin uni, couleurs assorties, 1 à 12,
1 do couronnes satin façonnés, Grenadine et Birmingham,
[illegible]
Aussi d'importations récentes:
[illegible]

100 BARRIQUES vin rouge, en débarquement du navire James Perkins, venant de Bordeaux, et à vendre par A. & Z. CAVELIER. 14 nov

TABAC—165 balles tabac de la Vuelta de Abajo, en débarquement du brick Millaudon, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 Conti. 14 nov

TABAC—44 balles tabac de la Vuelta de Abajo, en magasin, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 Conti. 14 nov

COGNAC—10 quarts Jean Louis 1805, 10 barils do do, en débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 Conti. 14 nov

PRUNES—65 caisses prunes en compotiers, en débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 Conti. 14 nov

COGNAC—5 demi-pipes Maglony cognac 1831, 10 quarts do, do do, en débarquement du navire Victoria, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 Conti. 14nov

CAFE—50 sacs café, en débarquement du brick Millaudon, de la Havane, à vendre par J. & J. TARDOS, 15 Conti. 14 nov

EN débarquement de la barque Mehemet Ali, [illegible] caisses paniers d'HUILE, en bouteilles et demi-bouteilles. 25 caisses fruits à l'eau de vie, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 14 nov 60, Gravier

CHAUSSONS DE LAINE—300 douzaines chaussons de laine tricotés, très forts, à vendre par FROST & Co. 14 nov 10, rue des Magasins.

CHAPEAUX DE LAINE—100 caisses chapeaux de laine noirs et blancs, pour les plantations, à vendre par FROST & Co. 14 nov 10, rue des Magasins.

HUILE DE BALEINE—7,000 gallons huile de baleine épurée de Howland & Co, de New-Bedford à vendre par J. W. STANTON & Co. 14 nov Encoignure Magasins et Lafayette.

BLANC DE BALEINE—300 caisses New-Bedford, grandeurs assorties, à vendre par J. W. STANTON & Co. 14 nov Encoignure Magasins et Lafayette.

A VENDRE, en débarquement du navire James Perkins, venant de Bordeaux: 60 barriques vin St Julien Médoc. 30 barils vin blanc Haut Sauternes. 14 nov N. DUDOUYT, 13, Toulouse.

EN magasin, pour être vendus: 50 caisses chandelles de 6 à la lb. [illegible] N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

HUILE DE FLAGNOL—200 paniers par le navire Mehemet Ali, à vendre par J. F. BERCIER & Co. 14nov 54, Vieille Levée.

VIN—700 caisses St-Estèphe et St-Julien, en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co. 14nov 54, Vieille Levée.

VINS—100 barriques vin de Bergerac, en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée. 14nov

SUCRE de la Havane.—400 caisses sucre blanc et jaune, en déchargement et en magasin, à vendre par L. CANTIN, 14 nov 73 1/2 Magasins

SUCRE.—70 caisses sucre blanchi de Havane, en déchargement du brick Millaudon, et à vendre par L. CANTIN, 14nov 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC DE LA HAVANE.—100 balles Vuelta de Abajo, coupe et tripe, à vendre par L. CANTIN, 14nov 73 1/2, Magasins.

TABAC CUBA—100 balles coupe en déchargement et à vendre par L. CANTIN, 14nov 73 1/2, rue des Magasins.

CIGARES en débarquement du brick Millaudon de la Havane, 200,000 cigares des meilleures manufactures, à vendre par LABORDE & XIQUES 14nov 31, Commune.

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par LABORDE & XIQUES, 14nov 31, Commune.

CHAUX—1000 barils chaux de Thomaston, chargement du brick Taylor, en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 90, Magasins, et 17, Magasins rouges, 3e Municipalité. 14 nov

CHAUX—1000 barils chaux de Thomaston, chargement du brick Thomas & Edward, en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 90, rue Magasins, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 14 nov

CHAUX de marbre [illegible]—en grands barils, pour la clarification du sucre, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 90, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 14 nov

PLATRE de Paris—300 barils en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 90, rue Magasins, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 14nov

HUILE de palme—10 barriques en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 90, rue Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me municipalité. 14 nov

CENDRE de soude—100 barriques, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 90, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me municipalité. 14 nov

CIMENT hydraulique, de Rosendale, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 90, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me municipalité. 14nov

CRIN à plateau—En barriques et sacs, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 90, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me municipalité. 14nov

EN débarquement du navire français Mehemet-Ali, venant de Marseille, le soussigné offre à vendre, 600 paniers huile, marque Plagniol, de 24 onces. 14 nov D. LANATA, 5 Jefferson

EN débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 20 barils vin Sauterne, vieux. 20 barriques vin bon ordinaire. 20 caisses absinthe. 14 nov D. LANATA. 5 rue Jefferson

BOUCHONS! BOUCHONS!—En débarquement du navire Mehemet-Ali, de Marseille: 130 balles de 10000 chaque, bouchons pointus, gros extra fin. 20 balles de 20,000 chaque bouchons pointus, petits, fins. 20 balles de 15,000 chaque bouchons réguliers, superfins.
En magasin de la Douane: Vin de Catalogne qualité supérieure en pipes. Vin muscat [illegible], en barils de 10 gallons, à vendre par P. [illegible]. 14 nov Encoignure Condé et St-Philippe.

EN débarquement du navire James Perkins, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 100 barriques vin rouge St-Julien, St-Estèphe, Talence et St-Emilion. 20 demi barriques blanc Haut-Barsac et Haut Sauterne. 20 caisses anisée à l'eau de vie. 10 do fruits do do assortis. 10 quarts-pipes eau de vie, marque [illegible]. 100 paniers et demi paniers vin [illegible] d'Espagne. AUG. MOLIER, 14nov rue St-Louis, No. 90.

AMUSEMENTS

THÉÂTRE D'ORLÉANS.
Mardi, 14 Novembre 1848.
Pour l'Ouverture et les débuts de M. DULUC, fort premier ténor; CORADI, bariton; VALET, première basse; et la rentrée de Mmes FLEURY-JOLI et LECOUR.
LA FAVORITE,
Grand opéra en 4 actes, de Donizetti.
On commencera à 6 heures et demie:
JOURS DE SPECTACLE: Les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St Pierre, près du Vieux Bassin.
Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir de [illegible] 20 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.
N.B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

Presse à coton & Piquerie.
Coton, Mousse, Tabac et toutes espèces de Marchandises emballées avec le plus grand soin par
Ete. GASCHET DE LISLE,
Rue Casacalvo, entre Clouet et Louisa, Nouvelle-Orléans.
Renseignements:
MM. S. J. Peters, A. Rochereau, Samuel Moore, Loisau & Silvestre; MM. Wm. J. Hoppe, Tisler, E. Rochereau.
P. Forstall, Secrétaire de la presse à coton.
N. B.—Une boîte est placée dans le comptoir de MM. Loisau & Silvestre, No 36, rue de Chartres, où les ordres pourront être laissés. 9nov

Bureau de la Presse à Coton de la Levée.
L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi 27 courant, de 10 à 2 heures P. M., au Bureau.
13 nov P. J. FORSTALL, Secrétaire.

M. G. BOYER
A l'honneur de prévenir le Public qu'il commencera à donner des leçons en ville, quelques heures dont il peut disposer dans la journée, rue Conti, No 14. 13nov—1m

UN jeune homme marié, habitué au commerce, connaissant la tenue des livres et parlant bien anglais et français, désire se placer dans une maison de commerce ou dans une famille pour donner des leçons d'anglais et de français. S'adresser au bureau du journal. 13 nov—3t

GENERAL CAVAIGNAC.
UN monsieur marié, bon teneur de livres, connaissant le Français, l'Anglais et l'Allemand, demande à tenir un jeu de livres ou une place de commis vendeur dans la partie des marchandises sèches ou de groceries. Par ses amples relations à la campagne il peut achalander la maison. S'adresser par lettre à Racine, bureau de cette feuille; les meilleures recommandations seront données. 6 nov—30

FUSILS, CARABINES & PISTOLETS, avec tout ce qui concerne la partie d'Armurier, en qualité supérieure, d'importation des meilleures fabriques de France et d'Angleterre par
T. LEDUC, Armurier,
30, rue Condé, entre la Place d'Armes et la rue Dumaine.
Montures et Réparations faites au plus juste prix. Tout le fond de Magasin qui existait rue de Chartres sous la raison de Leduc & Co., a été transporté au susdit Magasin. 1nov—6m

A VENDRE—Un assortiment de gants de laine français, fourrés et non fourrés—Aussi quelques tapis de laine français. S'adresser à EDW. SHIPP, No. 78, rue du Canal. 11nov

SOCIETE
LES soussignés ont formé une société pour la transaction des affaires de commission en général, sous la raison de A. BIDAULT & Co. au No 9, Bank Place.
A. BIDAULT, M. D. McLEAN. 10 nov—3f

Excellent Placement.
UN propriétaire de trois Établissements, en cette ville, [illegible] pour d'un capital de $2,600 environ. [illegible] S'adresser à M. [illegible], Café Conti. 10 nov—5

EN débarquement du navire français Mehemet Ali, venant de Marseille et à vendre par le soussigné:
30 barriques vin rouge de Bergerac.
750 paniers huile d'olive, marque Plagniol et [illegible].
25 paniers huile d'olive de 24 1/2 bouteilles, marque Plagniol et [illegible].
20 caisses eau de fleur d'oranger.
150 do vin muscat.
30 do olives verdales.
[illegible]
25 do savon de Castille bleu pâle.
25 do conserves assorties.
13nov—3f AUG. MOLIER, 90, St Louis.

Cheap Cash Store.
Encoignure Bourbon et Bienville.
LE soussigné a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement, afin d'y tenir à présent un plus complet assortiment de marchandises sèches, une variété d'articles pour dames.
Merinos, cachemires et barèges, Bas de tous genres, Parfumerie et articles de fantaisie, indiennes françaises et américaines [illegible] trop nombreux pour être énumérés. 14 nov

A VENDRE en débarquement du navire Mehemet-Ali, venant de Marseille, 100 caisses eau de fleur d'oranger, triple grand modèle, à vendre par N. DUDOUYT, 13 nov 13 rue Toulouse

CHANGEMENT DE DOMICILE—JEAN DE EGANA a transféré son Bureau de No 30, Vieille Levée, au No 67, rue Bienville. 2 nov

ON demande à louer deux NÈGRES de 20 à 25 ans, pour travailler dans un atelier de cette ville. S'adresser au bureau de l'Abeille. 31oct

FOIN—Un lot de foin du Nord, de qualité supérieure, en débarquement en face de la halle aux légumes de la première Municipalité, à vendre à bon marché et en lots à la convenance des acheteurs, [illegible]

J. M. JONES & LYMAN POTTER.
Avocats. No 32, rue Hevia,
Vis-à-vis la Cour du Recorder. 9 oc—1an

Bottes, Souliers et Brodequins.
147 caisses en débarquement du navire St Pétersbourg, à vendre par G. W. DUNBAR. 13 nov 30, rue de la Douane.

CIGARES DE LA HAVANE—2,000,000 comprenant un très grand assortiment de toutes qualités, tels qu'Impériale, Regalias, Canones, Panetelas et Millares, aussi plusieurs marques de cigarettes et Principes, à vendre à bas prix en quantité à la convenance des acheteurs, par J. N. CABALLERO, 13 nov 32, Vieille Levée.

RIZ—10 tierçons riz supérieur, à vendre par C. J. WHEELER, 13 nov 5, Bank Place.

A VENDRE en déchargement du navire Victoria, de Bordeaux:
30 barriques vin rouge St-Julien,
30 barils vin blanc Haut Sauterne.
Par POUGET Fils,
13 nov No 19, rue Conti, entre Chartres et Levée

A VENDRE en déchargement du navire James Perkins, de Bordeaux:
30 barriques vin rouge St-Julien,
30 barils vin blanc, Haut Sauterne.
Par POUGET Fils,
13 nov No 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

EN débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux—
60 barils vin blanc Haut Sauterne.
20 barriques vin rouge Macau, Médoc.
12 do do do St-Estèphe Médoc.
6 quarts cognac [illegible].
15 caisses liqueurs superfines, Marie Brizard & Rogers.
5 barils vinaigre.
20,000 bouchons mi-longs fins.
5,000 do à damejeannes.
A vendre par B. TALAMON, 13 nov 166, rue Royale.

EN débarquement du navire français Mehemet-Ali, de Marseille—
100 barriques vin rouge.
100 paniers huile d'olive James Plagniol 24 onces.
20 do do do en 1/2 bouteille.
50 paniers bouteilles vides 22 onces.
40 do do do 24 onces.
40 caisses capres en paniers, modèle ancien.
10 do olives do modèle nouveau
10 do cornichons do do do
10 do anchois assorties do do
100 caisses vides de la contenance de 1 litre.
100 caisses absinthe, marque Bauvajol et Brunston, à vendre par B. TALAMON, 13nov 166, rue Royale.

A VENDRE en débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux:
100 barriques vin Montferrand et St-Estèphe.
20 barils " blanc Haut-Barsac.
100 caisses " de do
20 barils vinaigre, do do
DUBUCH FRERES,
13nov No. 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

A VENDRE en débarquement du navire Victoria, de Bordeaux:
30 barriques vin Haut Talence et St Julien Médoc.
20 caisses vin vieux extra, 1er cru, Chateau Latour.
100,000 bouchons superfins velours.
25,000 do do pour 1/2 bouteilles, par DUBUCH FRERES, 13nov 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

A VENDRE en magasin
200 caisses vin Chateau Margaux.
100 do do do en 1/2 bouteilles.
100 do do blanc Haut Barsac et Haut Sauterne.
20 do do do do en 1/2 bout.
100 barriques vin vieux Médoc, St-Emilion et Chateau Leoville.
20 barils vin blanc Haut Barsac et H. Sauterne.
100 caisses anisée à l'eau de vie (marque Brou.)
[illegible]
DUBUCH FRERES, 13nov 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

[illegible] 21 juin—6m

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il s'établit en cette ville [illegible] H. G. DUVIVIER.

200 [illegible] S. MARIONEAU & Co, No. [illegible], rue Condé.

Compagnie des Carabiniers suisses.
TOUS les Membres signataires de la Compagnie sont priés de se rendre à la Salle d'Armes tous les soirs, à 7 heures précises, pour assister à l'instruction.
La Compagnie devant aller camper à Gentilly, samedi prochain au soir, il est urgent que les membres de la Compagnie assistent ponctuellement à l'exercice.
Les quelques Membres qui n'ont pas encore donné leurs mesures pour l'équipement complet, pourront le faire mardi soir à la Salle d'Armes.
Par ordre du Capitaine,
13 nov—2 [illegible], Serg. Maj.

Mlle CHARLOTTE LEVY, 80 RUE ROYALE,
A L'HONNEUR d'annoncer aux dames de la Nouvelle Orléans qu'elle arrive de Paris, où elle a fait choix d'un magnifique assortiment de marchandises de fantaisie, telles que fleurs, dentelles, nouveautés, etc, etc., le tout du dernier goût et des modes les plus nouvelles.
Mademoiselle Levy n'ayant pas l'intention d'ouvrir un magasin cette année a l'honneur d'informer ses pratiques et les personnes qui voudraient la favoriser, qu'elle désire se défaire de ses marchandises le plus promptement possible et qu'elle les vendra aux prix les plus modérés. Les modistes pourront s'assortir chez elle au prix coûtant.
Elle a aussi un très bel assortiment de velours, cachemires et manteaux pour dames.
Mlle Levy continuera à se charger de la confection des robes, manteaux et mantelets.
13 nov—

F. FRYER.
MME F. FRYER a l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne, qu'elle ouvrira jeudi, 16 novembre, son assortiment de chapeaux d'hiver, et de grandes nouveautés de tout genre.
N. B.—On demande des ouvrières en couture. 13 nov

MADEMOISELLE SONTAG,
No 89, rue de Chartres,
A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir un assortiment de modes et nouveautés et qu'elle se charge également des commandes de manteaux, mantelets et robes.
N. B. On demande des ouvrières. 13nov—6

Mme DUBALEN
A l'honneur de prévenir les Dames de la Nlle Orléans, qu'elle vient de recevoir de Paris un assortiment de nouveautés à la dernière mode. Elle a reçu des ROBES en mousseline brodée très riches et des ECHARPES pour mariée, des Manteaux satin à la reine, toute couleur, Manteaux cachemire gris et un assortiment de Chapeaux et Capottes au dernier goût. Elle en fera l'ouverture le 16 courant, rue Royale, 136.
Mme Dubalen demande 2 ouvrières pour faire des Modes. 13nov

Mme E. ADAH NOEL,
Rue de Chartres, No. 30.
MME E. A. NOEL, arrivant de France avec un bel assortiment de Modes et Nouveautés, en fera l'ouverture samedi prochain 14 courant, à son nouveau magasin No 30, rue de Chartres, entre Conti et Bienville. Son assortiment est du meilleur goût et sort des premières manufactures de France. Les Dames de la ville et la campagne sont invitées à venir les visiter. On trouvera chez elle des Étoffes de tout genre et à la dernière mode, Soieries, Barèges, Grenadines, Foupelines, Échalle, Chapeaux, Fleurs, &c. &c. &c. 11nov—4f

Ls. BINOCHE,
Encoignure Chartres et Bienville.
A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la Campagne, qu'il fera l'ouverture des grandes nouveautés, qu'il rapporte de Paris, jeudi prochain, 9 novembre. 6nov—1m

Magnifique assortiment d'habillement d'hiver.
No. 13, rue du Camp.
LE soussigné est arrivé depuis peu du Nord, où il a fait son choix dans les meilleures manufactures, un gros assortiment de linge fait au goût le plus recherché [illegible]
HABITS et REDINGOTES drap noir, PALETOTS et SACS noir, brun, bleu et olive, PANTALONS casimir [illegible] PANTALONS [illegible] HABITS [illegible] GILETS [illegible]
9nov M. BARNETT, 13, rue du Camp

AIMEZ-VOUS LA BONNE BIÈRE?
Venez chez J. FELS, 24 oct—2m 220, rue Royale.

CAFE CONTI,
TENU PAR J. N. LONGHI,
No. 36, rue Conti, entre Chartres et Levée.
Salon de Société, Billard, Café, Chocolat, etc., etc.
NOUVELLE-ORLÉANS. 20 oct—1m

J. H. [illegible], Avocat et Commissionnaire Pour la Louisiane, Mobile, Alabama. 5 juin—1an.

ERNEST F. MOUGIN, Pharmacien,
Encoignure Dumaine et Dauphine.
Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 22 sept—1an

A partir de ce jour, les soussignés continueront leurs affaires de courtage, sous la raison d'ABAT & GENERES. Nlle-Orléans, 1er novembre 1848.
1nov—1m L. ABAT. F. GENERES. 69, rue Royale

Quincaillerie! Quincaillerie!
Vente au prix coûtant pour clore une Société, au No 48, rue de Chartres.
LES soussignés offrent à vendre leur stock de Quincaillerie, soit en gros ou en détail, au PRIX COÛTANT. Les Marchands de la campagne, les Habitants et autres personnes feront bien de venir visiter notre Magasin, car nous sommes disposés à vendre nos marchandises aux prix les plus réduits. 1nov E. WEYSHAM & Bro.

FABRIQUE DE CHAPEAUX FRANÇAIS, EN GROS ET EN DÉTAIL.
J. BENAZECH,
Inventeur d'un nouveau chapeau imperméable, rue Toulouse, 27.
OFFRE au public des chapeaux de toutes qualités, nouvellement garnis et au dernier goût.
Il confectionne en 6 heures toute espèce de chapeaux sur mesure, n'importe quel qu'en soit le goût de l'acheteur.
Les prix pour les personnes qui désireront prendre un abonnement, seront selon les qualités.
La vente en gros est d'un grand avantage à MM les marchands: ils trouveront dans ledit établissement des chapeaux très bien confectionnés et d'un prix très modéré. Tout marchand qui aura déjà fait achat d'une douzaine de chapeaux, aura la facilité d'assortir les entrées au fur et à mesure qu'il en aura besoin au même prix de la douzaine.
(Nota.) Le nouveau chapeau imperméable peut résister à la pluie, la transpiration lui y est imperméable.
28 oct—1m J. BENAZECH, 27, Toulouse.

Cornet à Piston.
A VENDRE un magnifique et excellent CORNET à quatre pistons, [illegible], garni en cuivre rouge ciselé, avec deux embouchures en argent et en boîte en racine de buis. Prix $40. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 3 nov

A LOUER.
UN grand magasin et plusieurs appartemens, avec jardin, cuisine et décharges, rue l'Ursulines, No. 65. 31oct

Aux Habitans.
500 barils CHAUX DE MARBRE, pour clarifier le sucre, à vendre par P. H. MONSSEAUX, 18 sept 219, rue St-Louis, au Marble Yard.

CARREAUX DE VITRES—600 caisses vitres assorties, en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & CO, 10 nov encoign. Magasins et Commune.

SULFATE DE QUININE—800 onces sulfate de quinine de Farr, à vendre par NATHAN JARVIS & Co, 10 nov enc. Magasins et Commune.

THEREBENTINE.—15 barils thérébentine, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, 10 nov enc. Magasins et Commune.

SALPETRE—25 barriques salpêtre raffiné, en débarquement et à vendre par NATHAN JARVIS & CO, 10 nov enc. Commune et Magasins.

ROUGE DE VENISE et BRUN d'Espagne.—30 barriques en déchargement et à vendre par NATHAN JARVIS & Co, 10 nov Encoignure Magasins et Commune.

SON EN GRENIER—1 chaland chargé de son en grenier, en débarquement et à vendre par 13nov Wm. L. BURGESS & Co.

MAIS JAUNE — 375 sacs maïs jaune, en déchargement du steamer [illegible], à vendre par 13nov Wm. L. BURGESS & Co.

500 sacs café, 400 caisses [illegible], 100 barils farine, 100 caisses thé, 20 barriques lard salé, [illegible] savon assorti, Poivre, épices, [illegible] à vendre par 10nov Wm. L. BURGESS & Co.

600 boisseaux patates en grenier, à vendre à bord du chaland, par 10nov Wm. L. BURGESS & Co.

A LOUER A BAIL.
UNE MAISON double à trois étages, située dans le Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, ayant:
Au rez de chaussée deux magasins;
Au premier étage, deux chambres à coucher avec cabinets, chambre à bain, et deux bureaux;
Au second étage, deux chambres à coucher avec cabinets, salon et salle à manger avec office;
Vaste grenier, chambres de domestiques, cuisine, &c, &c.
Le tout en bon état et pouvant être livré immédiatement.
On louerait séparément les magasins du rez de chaussée à $800, et les étages supérieurs à $1,200. S'adresser sur les lieux ou à M. [illegible], 31oct Banque des Citoyens.

ON demande à louer DOUZE NÈGRES pour travailler jusqu'à la fin de la roulaison, sur une habitation à St-Jacques, s'adresser à AUGUSTIN & THIBAUT, 10oct 10, rue Conti.

Nègres—Nègres.
VENANT d'arriver et à vendre au No. 7, rue Moreau, 3me municipalité, un grand assortiment de beaux nègres de la Virginie, se composant de nègres de champs, domestiques de maison, et ouvriers. Le soussigné recevra des esclaves régulièrement pendant la saison.
26 oct—1 av 49 WM. F. TALBOTT.

MOUSSELINE IMPRIMÉE.—20 ballots de 30 pièces chaque, mousseline imprimée, largeur 30 pouces par 24 yardes, [illegible] à vendre par J. LEVOIS, 24oct 47, Chartres, au 1er.

Spécifique pour les Maladies Secrètes.
CES spécifiques sont garantis [illegible]. On les trouve à la pharmacie de J. Dumas, rue de la Levée, No 7, vis-à-vis le marché [illegible] 29 juin—